



Amende forfaitaire majorée sans avoir eu connaissance de l'amende

Par **Peanut**, le **06/01/2012** à **15:12**

Bonjour,
Je viens de recevoir une amende forfaitaire majorée pour une infraction au stationnement qui aurait eu lieu à Paris le 3 août 2011. Outre le fait que je paye, mon stationnement, que je n'ai jamais eu de PV pour stationnement non payé ce jour là, il me semble bien que le stationnement est gratuit en août à Paris !!
Que faire ??
Merci.

Par **Tisuisse**, le **06/01/2012** à **18:36**

Bonjour,
Non, le stationnement reste payant à Paris en août.
Pour en être sûr, se renseigner auprès de la mairie de Paris ou de la Préfecture de Police de Paris.

Par **Peanut**, le **06/01/2012** à **20:26**

Vérification difficile à faire car effectivement le Commissariat du 13e indique que certaines rues sont payantes en août et pas d'autres, mais comme l'amende majorée ne précise que Paris 13e ..
Mais d'une façon générale, lorsqu'on n'a pas eu connaissance de l'amende initiale, peut-on ne payer que celle-ci et refuser de payer la majoration ?